

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 64 (1913)
Heft: 4

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires de la Société.

Travaux de concours.

Nous rappelons à nos lecteurs, les sujets de concours admis par les assemblées générales de 1911 et 1912, à Zoug et à Soleure :

1° Quelles idées directrices doivent servir de base à une instruction forestière cantonale, pour l'aménagement des forêts ?

2° Usages du commerce des bois en Suisse et organisation des ventes suivant les zones de production et de consommation.

Les travaux doivent être adressés au président du Comité permanent (Art. 2 du règlement de concours), soit :

jusqu'au 1^{er} juin 1913, pour le sujet n° 1,

„ 1^{er} „ 1915, „ „ „ „ 2.

Le comité dispose, pour chaque concours, d'une somme de fr. 1200, ce qui, après déduction des frais du jury et d'impression, permettra d'accorder environ fr. 600, aux travaux primés. *Communiqué.*



Communications.

Eclaircies et pâte de bois.¹

On a déjà beaucoup discuté et polémisé au sujet de la manière d'éclaircir les peuplements forestiers. Il y a chez nous des partisans de l'éclaircie par le haut et des sylviculteurs qui tiennent toujours au vieux schéma de la pédagogie sylvicole allemande.

Laissant de côté pour aujourd'hui le mode de desserrer les perchis, voulez-vous me permettre d'étudier uniquement la question d'opportunité de ce desserrement en envisageant pour nos conditions vaudoises un seul côté du problème, à savoir la production des bois de pâte à papier ?

Il faut tout d'abord reconnaître qu'au commencement de ce siècle nous sommes à un tournant de l'évolution forestière et que les facteurs principaux du marché des bois varient suivant les progrès multiples de l'industrie. Ce fait a du reste toujours été observé depuis les temps les plus reculés de l'économie forestière. En d'autres termes, les perfectionnements de l'art de construire les immeubles et les bateaux, et l'établissement des voies ferrées et d'autres facteurs encore ont, suivant les régions, profondément modifié la culture des bois.

Quelques exemples vous feront mieux saisir l'importance de ce fait, ainsi il y a quelques années les écorces de chêne étaient encore recherchées à des prix avantageux par la tannerie, mais ce produit tend à être sérieusement déprécié et sera sûrement supplanté et avant longtemps par des procédés chimiques plus simples et plus économiques.

¹ Travail présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des Forestiers le 22 février 1913.

Nous savons que dans notre pays qui ne compte pas de mines, exception faite des salines, nous ne pouvons produire cette catégorie de petits assortiments qu'on nomme étais de mine et qui, chez nos voisins de l'Ouest constitue un précieux écoulement pour les rejets des taillis. La charbonnette, autrefois si en faveur dans nos sapinières de montagne n'est plus qu'à l'état de souvenir, car les chemins de fer ont dans une certaine mesure supprimé les distances et permis à la Suisse d'être ravitaillée largement et avantageusement en houille minérale, comme elle l'est en blé.

Et le grand marché des bois de feu, le tenez-vous pour une quantité négligeable, m'objectera-t-on ? Assurément, non, mais je prétends que ce dernier est en train, sinon de nous échapper, tout au moins d'être fortement entamé par les succédanés modernes du combustible ligneux. Je veux parler du charbon, du pétrole, du gaz et de l'électricité qui sont les véritables concurrents du bois de feu.

L'essor économique considérable de nos grands et moyens centres urbains pousse à la fois les constructeurs et les habitants à proscrire le bois comme combustible et à employer les autres éléments de calories que nous avons signalés dont l'emploi exigera moins d'espace et de main-d'œuvre.

Il est bien évident que les producteurs de bois ne peuvent lutter contre ce mouvement qui est une des manifestations du bien être et du progrès. Ce n'est pas en voulant à tout prix imposer nos produits d'antan à la génération actuelle qui n'en veut plus que nous pourrions augmenter le rendement des forêts et développer celles-ci.

Sachons voir le présent et surtout l'avenir, car en matière de sylviculture nous sommes tous d'accord pour reconnaître que nous devons travailler pour la génération de demain.

Que demande actuellement l'industrie à la forêt ? de la grume et beaucoup de grume et toujours moins de bois de feu et de produits intermédiaires.

La vieille Europe ne sait bientôt plus où trouver le bois de service nécessaire à la construction et l'on entrevoit déjà l'époque très rapprochée où le nouveau monde aura ses réserves forestières exploitées.

C'est en prévision de cette disette de bois de service, nous voulons parler des essences résineuses surtout, qu'on cherche un peu partout à convertir en futaie, les vastes forêts au sol fertile, qui jusqu'à ces dernières années étaient aménagées en taillis simple ou composé et dont le traitement avait surtout comme objectif la production du combustible, celle des grumes étant souvent reléguée au deux-ième plan.

En ce qui concerne notre Canton, je n'apprendrai à personne que la boulangerie de Lausanne, de Montreux et de quelques autres centres bénéficiant, soit de l'industrie des étrangers, soit d'une émigration de la campagne constituait jusqu'à maintenant la plus belle clientèle pour nos cartelages de sapin. En effet, les sapinières du Jura, des Alpes et du plateau produisent annuellement par milliers ces assorti-

ments, sans parler de ce qui nous est envoyé par les cantons voisins, la Savoie et la Franche-Comté. Et bien, la boulangerie nous échappe à son tour, et malgré l'accroissement progressif de ces centres, la demande diminue et les prix en sont à l'avenant.

La raison en est bien simple, les boulangers subissent des loyers toujours plus chers, ils n'ont que peu de place pour empiler leurs stères, l'industrie les tire d'embarras en leur offrant des fours se chauffant à la houille. On prétend que l'économie est sérieuse et que ce système prend de l'extension. En tous cas, il me semble que ces circonstances nouvelles sont de nature à nous faire réfléchir et que nous devons nous orienter dans une autre direction.

Un facteur non moins néfaste dans cet ordre d'idée est la démolition des fours de molasse et de „catelles“ de nos habitations de campagne. Vous savez ce que ces fourneaux à large porte absorbent en fait de combustible, soit les fagots d'épines et de bois blancs sans valeur commerciale que nos taillis nous produisent à foison.

Les fours banaux disparaissent lentement, car les ménages campagnards sont à leur tour sollicités de cuire leur pain dans des fours métalliques qui brûlent une très petite quantité de bois bûché.

Les laiteries suivent le même mouvement.

Je n'allongerai pas l'énumération de ces exemples qui me paraissent assez probants pour nous faire saisir la tendance que devrait admettre la culture forestière moderne. Nous résumerons cet exposé par cet axiome : moins de bois de feu et toujours plus de bois de service ou de matière ligneuse propre à satisfaire l'industrie d'aujourd'hui et celle de demain.

C'est dans cet esprit que je voudrais maintenant vous parler de la production de la pâte de bois ou de râperie, principal et avantageux produit que les manufacturiers de râperie emploient actuellement pour fabriquer l'énorme quantité de papier qui est exigée dans tous les domaines.

La plus grande partie de papier ordinaire est obtenue à l'aide de la pâte de bois mécanique et de cellulose ou pâte chimique, 100 kilos de papier de journal renfermant environ 75 kilos de la première et 25 kilos de la seconde.

A titre d'exemple, je vous citerai la consommation de stères qu'exige la publication des journaux quotidiens imprimés à Lausanne, soit la *Gazette de Lausanne*, *La Revue*, le *Nouvelliste vaudois*, la *Feuille d'Avis de Lausanne*, la *Feuille des avis officiels*, et la *Tribune de Lausanne*. Ces six journaux emploient annuellement 1,095,000 kilos de papier.

En admettant comme base du calcul qu'un stère d'Épicéa à l'état frais pèse environ 650 kilos et rend 230 kilos de pâte manufacturée, on en peut déduire que pour reproduire 1,095,000 kilos de papier de journal, il faut environ 4500 stères de bois, valant en forêt 45,000 fr. Voilà donc 45,000 fr. qui chaque année pourraient entrer dans nos recettes forestières et qui sortent du canton. Tout cela compte pour peu dans l'énorme consommation de papier qu'il faut à notre industrie et à notre commerce envisagés pour notre canton seu-

lement. Eh bien, d'après mes investigations et les renseignements qui me sont parvenus, je puis affirmer que seulement 100 à 150 stères de pâte de bois sont extraits chaque année de la forêt vaudoise. Il est permis de préciser ces chiffres, car une fabrique seulement obtient des stères de râperie du canton de Vaud c'est la fabrication de la Doux à St-Sulpice de Neuchâtel. Il faut toutefois faire abstraction de l'Usine d'Attisholz qui a acheté dernièrement 75 stères d'Épicéa en gare de Rougemont; mais c'est là un cas exceptionnel.

En songeant à ces besoins sans cesse croissants de notre consommation de papier, vous pensez comme moi, je n'en doute pas, à ces vastes perchis d'Épicéa, aux plantations serrées et pures que nous devons aux néfastes méthodes d'outre Rhin et qui étaient si fort à la mode chez nos devanciers de la seconde moitié du siècle dernier.

Partout on se plaint aujourd'hui du facies défectueux de nos jeunes forêts et par tous les moyens culturaux permis on cherche à rompre cette uniformité et à créer des futaies mélangées, aux tiges normalement espacées. Il n'est pas moins vrai qu'il faut tirer un parti de cette accumulation de tiges qui sont comprises sous le rapport de la dimension entre un tuteur et une petite charpente cubable.

Dans certaines régions on arrive à écouler à de bonnes conditions ces assortiments de perches et de fourrons que réclament les agriculteurs, les horticulteurs et les entrepreneurs. Mais dès que par suite d'une circonstance spéciale la production d'une seule forêt a augmenté momentanément, le marché local se gâte et les prix aussi. On ne trouve pas à placer au loin les perches qui ne peuvent être vendues sur place, l'on se décourage fatalement et sans beaucoup d'effort, on finit par abandonner l'éclaircie.

Nous savons tous combien le dégagement de ces jeunes peuplements résineux est nécessaire et opportun dès la vingtième année si l'on veut produire des arbres d'avenir bien racinés pourvus d'une abondante frondaison et capables de résister à tous les ennemis qui menacent les peuplements résineux.

Lorsque ces derniers atteignent les dimensions de hauts perchis, précisément au moment où les Sapins doivent encore être plus desserrés pour leur permettre de devenir des arbres semenciers, nous pouvons en extraire un genre d'assortiments qui a certes sa valeur. Je veux parler des poteaux injectés employés pour le télégraphe, le téléphone et les lignes à haute tension dont notre pays est richement sillonné.

C'est là assurément un écoulement appréciable qu'il ne faut point méconnaître, dont il faut même user, mais qui ne saurait constituer un grand débit d'avenir, car déjà l'industrie métallurgique nous dispute cette fourniture. En effet, le poteau en béton armé indestructible a vu le jour et son usage semble vouloir se généraliser en Suisse.

Il est permis d'affirmer que la fabrication du papier qui exige beaucoup de bois, peut devenir pour nos circonstances particulières à la fois un précieux facteur au point de vue commercial et un moyen

direct d'augmenter l'accroissement de nos futaies qui, dans beaucoup de cas, sont éclaircies trop tard et trop faiblement au début de leur existence. Tout à l'heure je vous citerai quelques chiffres, qui, j'aime à le croire, vous feront saisir de quelle façon le rendement de nos jeunes sapinières pourrait être augmenté dans une sensible mesure.

Les fabricants de pâte mécanique recherchaient autrefois presque uniquement le Tremble qui ne forme pas chez nous des peuplements de quelque importance. Les besoins de l'industrie ont obligé les industriels du papier à employer une autre matière première.

Jusqu'à présent, c'est l'Épicéa qui détient le record, après lui vient le Sapin et dans certains cas le Pin Weymouth et le Hêtre dont on commence à utiliser le bois en France. Il convient de rappeler que pour lutter contre l'abaissement du prix du bois de feu, il faut pourtant s'efforcer, dans chaque coupe, d'attribuer aux assortiments industriels, au bois de service en particulier, la plus grande portion de la matière ligneuse fabriquée.

J'ai dit que c'était l'Épicéa qui était le plus apprécié; en effet, c'est lui qui livre la fibre la plus blanche et celle qui permet de faire les papiers de qualité fine. Le Sapin est admis pour les seconds choix, mais naturellement il se paie moins cher.

Les fabriques achètent aussi bien des stères exploités en hiver qu'en été et c'est là un avantage qu'il faut savoir reconnaître. Une seule restriction est prévue, les stères de petits rondins (Épicéa et Sapin mélangés) mesurant de 6 à 10 cm au petit bout s'ils sont exploités pendant l'été doivent être rendus à l'usine 3 semaines au plus après l'abatage en vue de permettre un écorçage rapide et radical dans un tambour spécial.

Pour préciser le cas qui nous occupe et serrer de plus près la question, je vous indiquerai les prix offerts sur wagon, dans les localités principales du canton, par la fabrique de la Doux, la seule qui entre en ligne de compte dans notre région, puisque les seize manufactures de pâte mécanique et chimique de la Suisse ont une entente tacite pour extraire leur bois de certaines zones propres à chaque usine.

La râperie du Val-de-Travers paie actuellement le stère rendu sur wagon en gare :

	Aigle	Renens	Nyon	
	fr.	fr.	fr.	
Épicéa	12.50	13.—	12.50	} diamètre minimum. 10 cm. et au-dessus sur écorce.
Sapin	10.50	11.—	10.50	
Pour bois mélangé	9.—	9.50	9.—	de 6-10 cm de diam.
On peut empiler par wagon	16 stères Épicéa vert ou 20 st. sec			
	15 " Sapin " 18 " "			

Si le producteur livre les bois écorcés, le stère est payé deux francs de plus. Dans certains cas, lorsque les éclaircies de montagne sont faites à la sève, le propriétaire de la forêt aura peut-être l'avantage de faire écorcer sur place les billes de râperie et d'en vendre l'écorce pour la tannerie, les frais de transport seront également diminués.

Si l'on prend comme moyenne pour le canton le prix du centre soit celui de Renens à fr. 13 le stère d'Épicéa et qu'on admette comme chiffre de discussion le prix de fr. 3 comme valeur moyenne du transport d'un stère de la forêt à l'une de nos gares du réseau principal, nous pouvons encore enregistrer un prix de fr. 10 le stère.

Dans les conditions actuelles et si nous faisons abstraction des ventes exceptionnelles et locales de perches, que vendons-nous en forêt l'Épicéa et le Sapin provenant de bois jeunes dont le pouvoir calorique est loin d'égaliser celui des rondins de branches ou des cartelages des cimes des vieux sapins? Tout au plus 7 francs, souvent 6 et même 5 francs. Pour la III^e catégorie admise encore par la Doux nous obtenons en plaine et à mi-côte du Jura lorsque nous avons servi les amateurs de tuteurs — hélas ils sont trop peu nombreux! — le prix de 4 à 5 francs, rarement plus. Or, la Doux nous offre pour le dit assortiment 6 francs 50 en forêt.

Le stère d'Épicéa doit représenter pour le moment le principal objectif de la production du bois de râperie, puisque nous pouvons le placer à 2 francs de plus le stère que le Sapin, car nous réalisons ainsi un bénéfice du 25—35 % sur la vente comme combustible. Nous recruterons donc les lots de tuteurs, poteaux, fourrons pour entrepreneurs, poteaux à injecter et éventuellement les bois d'échalas dans les perches de sapin et le solde invendable, de cette essence, pourra être réparti en deux catégories, soit les plus grosses bûches ou billes en bois de feu et les petites au faible pouvoir calorique en stères de pâte à papier.

Voilà de quelle façon il me semble que nous pouvons utiliser les offres qui nous sont faites par cette industrie trop peu connue des sylviculteurs et des administrations forestières communales de notre pays.

Et maintenant, pour conclure, permettez-moi de vous indiquer quelques chiffres suggestifs. La fabrique de la Doux consomme annuellement 7000—8000 stères dont les $\frac{3}{4}$ d'Épicéa. Au mois de mars prochain, cette consommation sera portée à 10,000 par suite de l'agrandissement de l'Usine. Il est intéressant de constater d'où proviennent ces 8000 stères. 6000 sont extraits des forêts neuchâteloises fournis par 80 administrations particulières et communales plus ou moins attitrées. Le solde provient du canton de Berne et de France.

Le Val-de-Travers à lui seul livre 3000 stères et depuis plusieurs années il existe une convention stipulée par l'Etat et un certain nombre de communes forestières de la région qui fixe pour trois ans les prix des stères de râperie à livrer à la Doux. Une quantité fixe n'est pas garantie à cette usine, mais en revanche cette dernière est tenue de prendre toute la production de cet assortiment.

Il est à noter que les conditions offertes au Val-de-Travers sont évidemment plus avantageuses pour les producteurs de stères de râperies que pour les Vaudois, car le transport d'un stère de Renens, par exemple, au Val-de-Travers diminue le prix qui nous est offert dans nos gares.

L'industrie de la pâte mécanique et chimique ne peut trouver

dans notre pays le stock exigé par les usines suisses. Nous devons importer environ 10,000 stères annuellement de chez nos voisins. C'est donc 800,000 francs à 1,000,000 qui sortent du pays. Il est permis de déplorer la chose.

Notons en terminant que le canton de Neuchâtel avec ses 25,005 ha. de forêt produit environ 6000 stères par an, tandis que le canton de Vaud qui a une surface forestière de 83,788 ha. n'en livre que 100—150!

Il est évident que si une usine venait à être installée dans le canton de Vaud les propriétaires de sapinières, qu'ils soient l'État, les communes ou les particuliers mettraient plus d'empressement à l'alimenter par suite de l'offre de prix probablement plus avantageux que ceux qui nous sont actuellement proposés par la Doux. Cependant, il ne faut pas oublier qu'une usine de ce genre exige une force hydraulique considérable et d'autres facteurs spéciaux que nous ne pouvons examiner dans cette brève étude.

Il est possible que lorsque la Doux sera suralimentée par les produits vaudois, elle songera, elle ou une autre société s'occupant de la même industrie, à créer une nouvelle fabrique mieux placée pour stimuler chez nous la production des bois à papier, qui pourrait aisément atteindre au bout d'un certain nombre d'années 18—20,000 stères.

En attendant, il me paraît que nous pouvons tirer parti de la situation actuelle et mettre la hâche plus vigoureusement que nous ne l'avons fait jusqu'ici dans nos pessières trop serrées et dont l'accroissement ne demande qu'à être stimulé.

Nos voisins neuchâtelois qui sont certes très avancés dans le domaine de l'exploitation forestière, nous donnent le bon exemple et en particulier l'abatage des bois et le sélectionnement des assortiments, assumés non pas par l'acheteur, mais par l'administration propriétaire, constitue la mesure de progrès que nous devrions leur envier en tout premier lieu.

Tout naturellement avec le principe de la mise en vente générale des produits forestiers abattus, le propriétaire en vient à s'occuper de trouver pour chaque assortiment l'écoulement le plus avantageux sans s'inquiéter d'assurer les bénéfices des intermédiaires qui chez nous jouent encore un trop grand rôle.

Notre loi forestière autorise dans certains cas et dans des conditions déterminées les ventes par soumissions et de gré à gré. Sachons profiter de cette faculté. La production des stères de râperie est un des moyens les plus propres à accroître le rendement de nos sapinières, nous procurant un nouveau débouché qui, immanquablement aura pour effet d'augmenter d'une part les prix de vente des bois de poteaux, de charpente et de feu, et de l'autre l'accroissement. *A. Barbey.*



Le Régime des forêts en Roumanie.¹

Par *Paul de Coulon*, ancien inspecteur des forêts à Neuchâtel.

„La Transylvanie doit sa dénomination aux temps récents encore, où ses montagnes offraient un certain contraste au voyageur émergeant des sombres et interminables forêts de ce qui était alors la Sylvanie proprement dite, la Valachie et la Moldavie d'aujourd'hui. Actuellement les rôles sont renversés. Des deux pays, la Transylvanie est maintenant le pays forestier par excellence.

„Une prudente économie, une sage réglementation des exploitations ont maintenu l'intégralité et assuré, du côté hongrois, la permanence de l'étendue boisée. Sur son versant des Carpathes, la Roumanie, par contre, n'a point fait preuve de la même prévoyance. Des étendues considérables, ci-devant couvertes de forêts, ne sont plus aujourd'hui que terrains dénudés. Le déboisement continue.... chaque année, en effet, l'observateur le moins attentif peut constater un nouveau recul de la zone des forêts.“

Par ces quelques lignes, l'auteur nous introduit au centre même de la question forestière roumaine. Mais, cela faisant, il ne poursuit pas un but de dénigrement. Bien au contraire; en dévoilant les écueils où risque de sombrer la sylviculture en Roumanie, M. de Coulon désire rendre service à sa patrie d'adoption.

Contraste frappant; tandis que son armée, ses tribunaux, ses hôpitaux, ses écoles, ses chemins de fer, son commerce et son industrie témoignent hautement de sa puissance d'organisation et de sa facilité à s'assimiler les meilleures méthodes occidentales, la Roumanie n'a pas réussi à réaliser ces progrès et ces perfectionnements en matière de sylviculture.

Il vaut la peine de rechercher la cause de cette infériorité exceptionnelle.

La Roumanie possède pourtant une loi forestière excellente en théorie. Ses dispositions sont remaniées et renforcées par chaque nouveau ministère, ainsi pour la dernière fois en 1910. Le personnel chargé de l'appliquer renferme des hommes de valeur, des agents pourvus pour la plupart de diplômes des Ecoles forestières de l'Europe, de Nancy en particulier. Cet avantage cependant risqué de se tourner contre ces forestiers, formés dans des conditions si différentes de celles caractérisant la péninsule balcanique.

Pour bien familiariser le lecteur avec les circonstances forestières propres à la Roumanie, l'auteur nous invite à le suivre dans une excursion à travers le pays. Il nous conduit d'abord dans la plaine avec ses taillis renfermant le peuplier, l'orme, le tilleul, etc., ses saulaies échelonnées le long des cours d'eau, qui divaguent libres dans le fond des vallées. Puis nous montons dans les collines, où dominent les chênes et où apparaît déjà le hêtre. Enfin nous escaladons la mon-

¹ Brochure de 46 pages, publiée sous le patronage de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, chez Jacques & Demontrond, à Besançon. 1912.

tagne aux versants rapides, où, après les forêts de hêtres, nous pénétrons dans les profonds massifs résineux de sapins, épicéas et, parfois, de pins sylvestres ou de montagne.

Or, quel est le traitement appliqué à toutes ces forêts ? Il est, somme toute et en dépit des règlements d'aménagement, assez rudimentaire, plutôt sommaire. On procède généralement par la coupe rase et, parfois, par la méthode des coupes successives, dont l'application laisse cependant beaucoup à désirer, soit que les martelages, mal compris, ne ménagent pas des réserves de qualités, soit surtout à cause de la mauvaise exécution des exploitations. Dans un pays nouveau, comme la Roumanie, les moyens d'application font parfois encore défaut. Le personnel peut être féru de théories, sans posséder au même point le sens pratique. Et sans doute les agents ne sont pas assez nombreux pour suffire à tout. Ainsi les meilleures lois peuvent rester lettre-morte !

On pratique donc en général la coupe rase dans toute sa simplicité. Cependant, ce traitement dépourvu d'art n'est pas aussi désavantageux qu'on pourrait le croire, grâce à l'excellence du climat de Roumanie, qui favorise le rajeunissement naturel et assurerait ainsi la résurrection des forêts exploitées.

Si, malgré ce facteur favorable, l'aire forestière est en recul ; si, chaque année, le dépouillement des montagnes fait d'effrayants progrès ; si, dans la plaine, les alluvions stériles engloutissent de plus en plus les terres cultivables, c'est aux innombrables troupeaux de moutons qu'on le doit, c'est la faute du parcours libre et déréglé dont souffre le pays.

Le mouton, cette plaie des pays du Midi et de l'Orient, exerce encore en Roumanie sa néfaste domination. Le paysan de tous pays naît conservateur, et c'est aux abus de jouissance que, souvent, il s'attache avec le plus de ténacité. Ces abus représentent pour lui un rendement sans effort et sans compensation, rendement illusoire du reste, puisqu'il compromet le capital même qui le fournit, ... mais cela pour l'avenir seulement, pour lequel la prévoyance lui fait défaut.

Le mouton, et aussi la chèvre, quoique moins fréquente, règnent donc en maîtres et seigneurs dans les forêts, et il va sans dire que les coupes rases, créatrices de gazons, font avant tout leur affaire. Dans les coupes de taillis, ils n'empêchent pas seulement les rejets de s'élancer, mais ils détruisent les semis qui pourraient rajeunir les souches. Et avec le taillis disparaît un obstacle, à l'érosion des cours d'eau, disparaît aussi la possibilité de fixer les limons entraînés par les crues. Dans les chênaies, ils durcissent le sol par leur passage continu et ils envahissent les clairières où le chêne pourrait se rajeunir. Il en est de même dans les forêts de hêtre ; mais, de toutes les essences, ce sont les massifs résineux qui sont le plus menacés d'extermination par le mouton.

L'on ne croirait pas, à constater cette œuvre de destruction, que le parcours lui-même est soumis à une certaine discipline. Les lois existent, mais les abus rendent leur effet illusoire. Ils se maintiennent ensuite d'une coupable tolérance, jusqu'à devenir presque des droits

pour ceux qui les pratiquent. Le personnel forestier, seul à lutter contre cet état de choses, est impuissant, et la crainte de se rendre impopulaire explique certaines faiblesses, qui, peut-être, sont aggravées, chez le personnel subalterne, d'ignorance et de manque d'esprit d'observation.

Le mouton, comme s'il ne suffisait pas à lui seul pour ravager la forêt, trouve encore des auxiliaires chez les coupeurs de bois. Grâce au régime extensif, l'exploitation est confiée aux acheteurs et elle n'en est que plus vicieuse. Les acquéreurs d'une coupe ne prennent aucun souci de l'avenir du peuplement ou de l'application des règles d'aménagement. C'est la brutalité qui préside aux opérations. Le semis qui peut exister est sacrifié sous les débris qui jonchent le sol. Souvent le feu vient achever cette œuvre de destruction et laisse le parterre calciné.

L'on pratique et l'on tolère de ces exploitations mal conduites et mal comprises, jusque dans les forêts de l'Etat. Cela est bien plus le cas pour les forêts de communes, où la coupe est arbitrairement conduite par les paysans, au gré de leurs besoins personnels du moment. D'ailleurs, ici l'on éventre intentionnellement la forêt pour faire de la place au troupeau, et cette barbarie ne réussit que trop bien.

Les dispositions des plans d'aménagement les mieux faits restent inexécutées en face d'un tel esprit de la population. C'est une erreur, au surplus, de prescrire des règles détaillées, voire même compliquées, lorsqu'on sait à l'avance qu'on n'a pas le pouvoir de les faire appliquer. Il faudrait se borner aux dispositions les plus élémentaires au sujet des exploitations et des reboisements, mais tenir alors à ce qu'elles soient strictement observées. Le reboisement se ferait presque toujours par voie naturelle si l'on réussissait à évincer le troupeau. Là est tout le mal. Tant que le parcours du bétail ne sera pas rigoureusement interdit et effectivement aboli, il est inutile d'espérer un arrêt de la déforestation.

Afin de pouvoir prendre des mesures d'urgence, le nombre des agents devrait sans doute être augmenté. Pour aboutir à cette réforme il faudrait trouver de nouvelles ressources, ou du moins multiplier celles dont on dispose. Il faudrait augmenter le rendement des forêts. Or, cela est possible aujourd'hui déjà.

Les modes et moyens d'exploitation sont actuellement absolument rudimentaires, fait qui pèse sur les prix de vente. Faute de routes et de chemins facilitant les transports vers les centres de consommation, les acquéreurs de coupes n'offrent que des prix dérisoires, le minimum possible pour des objets de grande valeur. La difficulté des communications leur en fournit le prétexte bienvenu. Exploitées sans soins, dans des conditions difficiles, ces coupes donnent un rendement minime et laissent un déchet énorme, cela justement à cause de l'infériorité des prix. Les meilleures forêts subissent ainsi une dépréciation fort regrettable. L'Etat tire donc un rendement tout à fait dérisoire de ses propriétés boisées, qui devraient former une des principales ressources du pays.

L'on se meut apparemment dans un cercle vicieux. Pour le rompre, le gouvernement devrait carrément renoncer au système primitif, en

vigueur actuellement, de la réalisation progressive du capital-bois et passer à celui du rendement soutenu, en traitant et exploitant lui-même son domaine forestier, au lieu de l'abandonner au bon plaisir de concessionnaires, que l'avenir de la forêt laisse complètement indifférents.

Sans doute, toutes les forêts publiques ne se prêtent pas immédiatement à ces réformes, mais elles pourraient être introduites dans certains massifs mieux placés. Ces forêts serviraient alors d'exemples et de modèles sous le rapport des modes d'exploitation et d'administration. Et l'on arriverait à démontrer à quelle hauteur d'accroissement et de rendement les forêts de Roumanie peuvent atteindre, lorsque l'on y applique les principes d'une saine sylviculture !

L'auteur conclut son étude consciencieuse par une vigoureuse charge contre le parcours, dont dépend l'heur et le malheur des forêts roumaines. Toutes les belles théories, toutes les lois, toutes les prescriptions d'aménagement seront vaines et resteront lettres-mortes, tant que cette question primordiale ne sera pas résolue, tant que l'Etat n'imposera pas au berger le respect de la forêt.

A. Pillichody, Inspecteur fédéral des forêts.



Mercuriale des bois.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en mars 1913.

B. Bois façonnés en forêt.

a) Résineux. Longs bois.

Vaud, Forêts domaniales, 1^{er} arrondissement, Bex.

(Par m³, **sous** écorce.)

Les Buits (Transport jusqu'à la gare d'Aigle fr. 4) 52 m³ sap. bois de constr. fr. 30. 10.

Vaud, Forêts de la commune de Blonay.

(Par m³, **sous** écorce.)

Au Fourgepair (à Blonay fr. 3) 60 m³, ⁴/₁₀ épic. ⁶/₁₀ sap. bois de constr., fr. 22. 10.

Neuchâtel, Forêts de la commune de Valangin.

(Par m³, **sous** écorce.)

Cernia et Combe à Pérou (à Neuchâtel fr. 4) 550 m³, ⁸/₁₀ sap. ²/₁₀ épic. bois de constr., fr. 24 (bonne qualité). — *Observations.* Bois renversés par l'ouragan de l'hiver 1911/12. Grâce à la concurrence les prix se maintiennent. L'été 1912 ayant été très pluvieux et froid, les bois n'ont pas séché et n'étaient pas gâtés, à part quelques plantes un peu fendillées.

b) Résineux. Billes.

Vaud, Forêts domaniales, 1^{er} arrondissement, Bex.

(Par m³, **sous** écorce.)

Joux Brulée (Transport jusqu'à la gare d'Aigle fr. 4. 50) 104 m³ sap., fr. 26. — **Loëx** (à Aigle fr. 4. 50) 50 m³ sap., fr. 25. 60. — **Sentuis** (à Aigle fr. 4. 50) 7 m³ sap. fr. 23. — **Les Buits** (à Aigle fr. 4) 94 m³ sap., fr. 27. 14. — **Paccorets** (à la gare de Bex fr. 4) 11 m³ sap., fr. 30. — **Genet-dessous** (à Bex fr. 4. 50) 174 m³ sap., 27. 70. — **La Chenaux** (à la gare d'Aigle fr. 1) 17 m³ sap. fort, a, fr. 29. 48.